

Objet : Appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

Réseaux : Communauté française.
Niveaux et Services : Promotion sociale : secondaire et supérieur type court.
Période : Année scolaire 2006-2007.

Aux chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

Pour information :

Aux syndicats du personnel enseignant.

Autorités : D.G.P.E.C.F.

Signataire : Bernard GORET

Gestionnaires : D.G.P.E.C.F.

Personnes ressources : Sébastien NENNEN. (02 / 413.23.73.) et Guy PATRIS (02 / 413.39.45)

Renvoi(s) :

Nombre de pages (textes) : 2

Nombre de pages (annexe) : 14

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés : candidature, promotion sociale, emplois vacants.

Aux chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

Bruxelles, le 15 mai 2006

Réf : BG/GP/043/06

OBJET : Appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 15 mai 2006, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française, pour l'année scolaire 2006-2007.

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste, le 6 juin 2006 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la Carrière des personnels
Monsieur Bernard GORET
Bureau 3 E 306
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles**

Je vous invite à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux membres du personnel concernés, en fonction dans votre établissement.

Il y a lieu d'être **attentif** aux différentes possibilités évoquées dans la rubrique concernant l'introduction des candidatures.

J'insiste sur l'importance d'attirer l'attention des temporaires protégés désignés dans votre établissement que leur candidature ne doit pas nécessairement se limiter au(x) seul(s) emploi(s) qu'ils occupent en leur qualité de temporaire protégé dans votre établissement. En effet, ils ont également **le droit de postuler** des emplois vacants de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) ils ont obtenu (dans votre établissement) une désignation, en

2005-2006, en qualité de temporaire protégé, situés **dans d'autres établissements où ils ne sont pas désignés actuellement.**

Je vous signale enfin que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 15 mai 2006 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs d'établissement et n'a donc aucun caractère officiel.

Des renseignements complémentaires au sujet de la présente circulaire peuvent être obtenus auprès de M. Sébastien NENNEN (02/413.23.73) ou de M. Guy PATRIS (02/413.39.45).

A l'avance, je vous en remercie.

Le Directeur général adjoint,

Bernard GORET.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

(année scolaire 2006-2007)

* * *

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 46 sexies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements

Il vise les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française et est destiné aux seuls membres du personnel qui ont effectivement exercé des prestations en qualité de temporaire protégé pendant l'année scolaire 2005-2006.

CONDITIONS REQUISES :

Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté économique européenne sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
- 2° être de conduite irréprochable ;
- 3° jouir des droits civils et politiques ;
- 4° avoir satisfait aux lois sur la milice ;
- 5° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement ;
- 6° être désigné, ou l'avoir été au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant ;
- 7° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement ou de l'inspection compétente ;
- 8° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau ;
- 9° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

Un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes.

LISTE DES EMPLOIS VACANTS

Abréviations

CG: cours généraux **CS**: cours spéciaux **CT**: cours techniques **PP**: pratique professionnelle **CTPP**: cours techniques et de pratique professionnelle

DI : degré inférieur du secondaire

DS : degré supérieur du secondaire

STC : supérieur de type court

Simultané : si pour deux emplois relatifs à la même fonction dans le même établissement, le terme **OUI** apparaît dans la dernière colonne, cela signifie qu'ils ne peuvent être attribués au même candidat ; mais, ils peuvent être demandés tous les deux par un candidat.

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
1	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT INFORMATIQUE	STC PROGRAMMATION	96	
2	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG Français	DI	240	
3	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG LANGUES GERMANIQUES	DI NEERLANDAIS	236	
4	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ANGLAIS	240	
5	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ESPAGNOL	240	
6	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	80	
7	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT ANTIQUITE/BROCANTE	DI	140	
8	1	BRAINE-L'ALLEUD	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	390	
9	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG PHYSIQUE	DS	64	
10	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG CHIMIE-BIOLOGIE	DS CHIMIE	48	
11	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG HISTOIRE	DS	64	
12	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG GEOGRAPHIE	DS	48	
13	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	120	
14	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS ESPAGNOL	240	
15	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT Oenologie	DS	420	
16	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT ANTIQUITE/BROCANTE	DS	160	
17	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT SCIENCES COMMERCIALES	DS	168	
18	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT DROIT	DS	80	
19	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	360	OUI
20	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	250	OUI
21	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	110	OUI
22	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT INFORMATIQUE	DS SYSTEME-RESEAUX-COMMUNICATION	80	
23	1	BRAINE-L'ALLEUD	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
24	1	BRAINE-L'ALLEUD	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
25	1	COURT-SAINT-ETIENNE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI NEERLANDAIS	240	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
26	1	COURT-SAINT-ETIENNE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ANGLAIS	240	
27	1	COURT-SAINT-ETIENNE	CT MENUISERIE	DI	50	
28	1	COURT-SAINT-ETIENNE	PP MENUISERIE	DI	190	
29	1	EVERE	CG Français	DI	480	
30	1	EVERE	CT LANGUE ANGLAISE	DI	120	
31	1	EVERE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS Français	360	
32	1	EVERE	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	360	
33	1	EVERE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS ESPAGNOL	120	
34	1	EVERE	CT ECONOMIE MENAGERE	DS	100	
35	1	EVERE	CT ARTS APPLIQUES	DS	40	
36	1	EVERE	CT SCIENCES COMMERCIALES	DS	88	
37	1	EVERE	CT DROIT	DS	40	
38	1	EVERE	CT INFORMATIQUE	DS	192	
39	1	EVERE	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	680	
40	1	EVERE	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	184	
41	1	EVERE	CT INFORMATIQUE	DS SYSTEME-RESEAUX-COMMUNICATION	200	
42	1	EVERE	CT NURSING	DS	136	
43	1	EVERE	PP ECONOMIE MENAGERE	DS	62	
44	1	EVERE	CG Langue germanique	DI ANGLAIS	40	
45	1	EVERE	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
46	1	WOLUWE	CG Français	DI	240	OUI
47	1	WOLUWE	CG Français	DI	240	OUI
48	1	WOLUWE	CG Français	DI	240	OUI
49	1	WOLUWE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ANGLAIS	240	
50	1	WOLUWE	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ESPAGNOL	240	
51	1	WOLUWE	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ITALIEN	120	
52	1	WOLUWE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS Français	240	OUI
53	1	WOLUWE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS Français	240	OUI
54	1	WOLUWE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS Français	40	OUI
55	1	WOLUWE	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	240	OUI
56	1	WOLUWE	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	240	OUI
57	1	WOLUWE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS ESPAGNOL	120	
58	1	WOLUWE	CT SCIENCES COMMERCIALES	DS	152	
59	1	WOLUWE	CT DROIT	DS	40	
60	1	WOLUWE	CT Langue néerlandaise	DS	60	
61	1	WOLUWE	CT LANGUE ANGLAISE	DS	60	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
62	1	UCCLE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI NEERLANDAIS	120	
63	1	UCCLE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ANGLAIS	80	
64	1	UCCLE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS Français	800	
65	1	UCCLE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS Français	800	
66	2	ATH	CG Français	DI	120	
67	2	ATH	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	120	
68	2	ATH	CT SCIENCES COMMERCIALES	DS	88	
69	2	ATH	CT DROIT	DS	40	
70	2	ATH	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	240	
71	2	MOUSCRON	PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	280	
72	2	MOUSCRON	CT INFORMATIQUE	STC HARDWARE	64	
73	2	MOUSCRON	PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	532	
74	2	MOUSCRON	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ANGLAIS	120	
75	2	MOUSCRON	PP MECANIQUE AUTOMOBILE	DI	280	
76	2	MOUSCRON	PP ARTS APPLIQUES	DI	160	
77	2	PERUWELZ	CG MATHEMATIQUE	STC	80	
78	2	PERUWELZ	CG LANGUES ROMANES	STC Français	120	
79	2	PERUWELZ	PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	70	
80	2	PERUWELZ	CS STENODACTYLOGRAPHIE	STC	260	
81	2	PERUWELZ	CT Français/Communication	STC Français	40	
82	2	PERUWELZ	CT MECANIQUE	STC	94	
83	2	PERUWELZ	CT AUTOMATION-ROBOTIQUE	STC	128	
84	2	PERUWELZ	CT INFORMATIQUE	STC ANALYSE	64	
85	2	PERUWELZ	PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	150	
86	2	PERUWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	DI NEERLANDAIS	120	
87	2	PERUWELZ	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ESPAGNOL	120	
88	2	PERUWELZ	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ITALIEN	120	
89	2	PERUWELZ	CT CARROSSERIE	DI	48	
90	2	PERUWELZ	CT ARTS APPLIQUES	DI	80	
91	2	PERUWELZ	CT INFORMATIQUE	DI	240	
92	2	PERUWELZ	CT INFORMATIQUE	DI ANALYSE-PROGRAMMATION	120	
93	2	PERUWELZ	CT COIFFURE	DI	112	
94	2	PERUWELZ	PP MECANIQUE AUTOMOBILE	DI	280	
95	2	PERUWELZ	PP CARROSSERIE	DI	260	
96	2	PERUWELZ	PP COIFFURE	DI	194	
97	2	PERUWELZ	CS STENODACTYLOGRAPHIE	DS	200	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
98	2	PERUWELZ	CT CONSTRUCTION	DS	120	
99	2	PERUWELZ	CT SCIENCES COMMERCIALES	DS	364	
100	2	PERUWELZ	CT DROIT	DS	80	
101	2	PERUWELZ	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	40	
102	2	PERUWELZ	CT INFORMATIQUE	DS SYSTEME-RESEAUX-COMMUNICATION	88	
103	2	PERUWELZ	CT PEDICURIE	DS	175	
104	2	PERUWELZ	CT COIFFURE	DS	80	
105	2	PERUWELZ	CT BIO-ESTHETIQUE	DS	200	
106	2	PERUWELZ	PP CARROSSERIE	DS	144	
107	2	PERUWELZ	PP ARTS APPLIQUES	DS	240	
108	2	PERUWELZ	PP COIFFURE	DS	100	
109	2	PERUWELZ	PP BIO-ESTHETIQUE	DS	290	
110	2	TOURNAI	CT SCIENCES COMMERCIALES	STC	540	OUI
111	2	TOURNAI	CT SCIENCES COMMERCIALES	STC	236	OUI
112	2	TOURNAI	CT DROIT	DS	112	
113	2	TOURNAI	CT SCIENCES COMMERCIALES	DS	88	
114	2	TOURNAI	CT DROIT	DS	40	
115	3	COLFONTAINE	CG MATHEMATIQUE	STC	40	
116	3	COLFONTAINE	CG LANGUES ROMANES	STC Français	40	
117	3	COLFONTAINE	CT SCIENCES COMMERCIALES	STC	88	
118	3	COLFONTAINE	CT INFORMATIQUE	STC SYSTEME-RESEAUX-COMMUNICATION	126	
119	3	COLFONTAINE	CT CARROSSERIE	DI	40	
120	3	COLFONTAINE	CT CONSTRUCTION	DI	160	
121	3	COLFONTAINE	PP CARROSSERIE	DI	68	
122	3	COLFONTAINE	PP CONSTRUCTION	DI	160	
123	3	COLFONTAINE	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	75	
124	3	COLFONTAINE	CT MECANIQUE	DS	120	
125	3	COLFONTAINE	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	80	
126	3	COLFONTAINE	PP BIO-ESTHETIQUE	DS	110	
127	3	COLFONTAINE	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	18	
128	3	DOUR	CT CONSTRUCTION	STC	324	
129	3	DOUR	CT DROIT	STC	108	
130	3	DOUR	CT SCIENCES SOCIALES	STC	116	
131	3	DOUR	CT ART FLORAL	DI	96	
132	3	DOUR	CT SCIENCES COMMERCIALES	DS	88	
133	3	DOUR	CT DROIT	DS	40	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
134	3	DOUR	CTPP COUPE-COUTURE	DS	230	
135	3	DOUR	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
136	3	FRAMERIES	CG LANGUES GERMANIQUES	DI NEERLANDAIS	240	
137	3	FRAMERIES	CT LANGUE ANGLAISE	DI	120	
138	3	FRAMERIES	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	480	
139	3	FRAMERIES	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	480	
140	3	FRAMERIES	CT Français/Communication	DS Français	40	
141	3	FRAMERIES	CT ECONOMIE MENAGERE	DS	200	
142	3	FRAMERIES	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	240	
143	3	FRAMERIES	CT INFORMATIQUE	DS SYSTEME-RESEAUX-COMMUNICATION	144	
144	3	FRAMERIES	CT NURSING	DS	292	
145	3	FRAMERIES	CT SCIENCES SOCIALES	DS	80	
146	3	FRAMERIES	CT PSYCHOLOGIE	DS	120	
147	3	FRAMERIES	PP ECONOMIE MENAGERE	DS	124	
148	3	FRAMERIES	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
149	3	JEMAPPES	PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	166	OUI
150	3	JEMAPPES	PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	50	OUI
151	3	JEMAPPES	CG MATHEMATIQUE	DI	200	
152	3	JEMAPPES	CG SCIENCES	DI PHYSIQUE-CHIMIE	40	
153	3	JEMAPPES	CG HISTOIRE	DI	40	
154	3	JEMAPPES	CG GEOGRAPHIE	DI	40	
155	3	JEMAPPES	CT CARROSSERIE	DI	48	
156	3	JEMAPPES	CT BOULANGERIE-PATISSERIE	DI	104	
157	3	JEMAPPES	CT ARTS APPLIQUES	DI	160	
158	3	JEMAPPES	CT IMPRIMERIE	DI	240	
159	3	JEMAPPES	CT ANTIQUITE/BROCANTE	DI	170	
160	3	JEMAPPES	PP Tapissier - garnisseur	DI	190	
161	3	JEMAPPES	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	140	
162	3	JEMAPPES	PP BIO-ESTHETIQUE	DI	72	
163	3	JEMAPPES	CG PHYSIQUE	DS	60	
164	3	JEMAPPES	CG CHIMIE-BIOLOGIE	DS CHIMIE	120	
165	3	JEMAPPES	CG CHIMIE-BIOLOGIE	DS BIOLOGIE	100	
166	3	JEMAPPES	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	480	
167	3	JEMAPPES	CT TAPISSERIE-GARNISSAGE	DS	80	
168	3	JEMAPPES	CT ECONOMIE MENAGERE	DS	100	
169	3	JEMAPPES	CT BOULANGERIE-PATISSERIE	DS	100	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
170	3	JEMAPPES	CT ANTIQUITE/BROCANTE	DS	170	
171	3	JEMAPPES	CT NURSING	DS	86	
172	3	JEMAPPES	CT PSYCHOLOGIE	DS	120	
173	3	JEMAPPES	CTPP COUPE-COUTURE	DS	240	
174	3	JEMAPPES	PP Soudage - constructions métalliques	DS SOUDURE	200	
175	3	JEMAPPES	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	220	
176	3	JEMAPPES	PP COIFFURE	DS	200	
177	3	JEMAPPES	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
178	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	STC NEERLANDAIS	80	
179	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	STC ANGLAIS	80	
180	4	MORLANWELZ	CS STENODACTYLOGRAPHIE	STC	180	
181	4	MORLANWELZ	CT SCIENCES COMMERCIALES	STC	60	
182	4	MORLANWELZ	CT SCIENCES COMMERCIALES	STC FISCALITE	60	
183	4	MORLANWELZ	CT DROIT	STC	160	
184	4	MORLANWELZ	CG MATHEMATIQUE	DI	300	
185	4	MORLANWELZ	CG Français	DI	300	
186	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	120	
187	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	120	
188	4	MORLANWELZ	CS STENODACTYLOGRAPHIE	DS	160	
189	4	MORLANWELZ	CT ECONOMIE MENAGERE	DS	60	
190	4	MORLANWELZ	CT NURSING	DS	42	
191	4	PHILIPPEVILLE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI NEERLANDAIS	240	
192	4	PHILIPPEVILLE	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	240	
193	4	PHILIPPEVILLE	CT SCIENCES COMMERCIALES	DS	88	
194	4	PHILIPPEVILLE	CT DROIT	DS	40	
195	4	PHILIPPEVILLE	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	200	OUI
196	4	PHILIPPEVILLE	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	200	OUI
197	4	RANCE	CT SCIENCES COMMERCIALES	STC	64	
198	4	RANCE	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	50	
199	4	RANCE	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	230	
200	4	RANCE	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	85	
201	4	RANCE	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	215	
202	4	THUIN	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	200	
203	5	BLEGNY	CG Français	DI	120	
204	5	BLEGNY	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ESPAGNOL	240	
205	5	BLEGNY	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	40	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
206	5	BLEGNY	PP MENUISERIE	DI	220	
207	5	BLEGNY	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	200	
208	5	BLEGNY	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
209	5	SOUMAGNE	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ESPAGNOL	120	
210	5	SOUMAGNE	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	80	
211	5	SOUMAGNE	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ITALIEN	240	
212	5	VIELSALM	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	80	
213	5	VIELSALM	PP ART FLORAL	DI	52	
214	5	VIELSALM	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	390	
215	5	VIELSALM	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	190	
216	5	VERVIERS	CTPP COUPE-COUTURE	DS	240	
217	6	ALLEUR	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	40	
218	6	ALLEUR	PP ART FLORAL	DI	52	
219	6	ALLEUR	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	200	
220	6	ALLEUR	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS ESPAGNOL	120	
221	6	ALLEUR	CS STENODACTYLOGRAPHIE	DS	80	
222	6	ALLEUR	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	200	OUI
223	6	ALLEUR	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	80	OUI
224	6	GRACE-HOLLOGNE	CT MENUISERIE	DI	40	
225	6	GRACE-HOLLOGNE	CT INFORMATIQUE	DS	80	
226	6	GRACE-HOLLOGNE	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	80	
227	6	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	CT DIETETIQUE	DS	80	
228	6	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
229	6	WAREMME	CT Français/Communication	STC Français	40	
230	6	WAREMME	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ESPAGNOL	120	
231	7	ARLON	PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	120	
232	7	ARLON	PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	120	
233	7	ARLON	CT CONSTRUCTION	DI	80	
234	7	ARLON	CT MENUISERIE	DI	132	
235	7	ARLON	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	90	
236	7	ARLON	CTPP COUPE-COUTURE	DI	240	
237	7	ARLON	PP CONSTRUCTION	DI	200	
238	7	ARLON	PP MENUISERIE	DI	472	
239	7	ARLON	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	430	
240	7	ARLON	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	100	
241	7	ARLON	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	97	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
242	7	ARLON	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	151	
243	7	ARLON	Surveillant-éducateur		18	
244	7	LIBRAMONT	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ALLEMAND	120	
245	7	LIBRAMONT	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	40	OUI
246	7	LIBRAMONT	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	40	OUI
247	7	LIBRAMONT	CT BOULANGERIE-PATISSERIE	DI	98	
248	7	LIBRAMONT	PP ART FLORAL	DI	104	
249	7	LIBRAMONT	PP Tapissier - garnisseur	DI	190	
250	7	LIBRAMONT	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	80	OUI
251	7	LIBRAMONT	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	80	OUI
252	7	LIBRAMONT	PP BOULANGERIE-PATISSERIE	DI	242	
253	7	LIBRAMONT	PP ARTS APPLIQUES	DI	144	
254	7	LIBRAMONT	CT ECONOMIE MENAGERE	DS	100	
255	7	LIBRAMONT	CT NURSING	DS	62	
256	7	LIBRAMONT	CT PSYCHOLOGIE	DS	96	
257	7	LIBRAMONT	Surveillant-éducateur		18	
258	7	MARCHE	CG LANGUES ROMANES	STC Français	70	
259	7	MARCHE	CG LANGUES GERMANIQUES	STC NEERLANDAIS	160	
260	7	MARCHE	CG LANGUES GERMANIQUES	STC ANGLAIS	80	
261	7	MARCHE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI NEERLANDAIS	240	
262	7	MARCHE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ANGLAIS	240	
263	7	MARCHE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ALLEMAND	240	
264	7	MARCHE	CT ART FLORAL	DI	72	
265	7	MARCHE	CT MENUISERIE	DI	100	
266	7	MARCHE	PP ART FLORAL	DI	248	
267	7	MARCHE	PP MENUISERIE	DI	220	
268	7	MARCHE	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	120	
269	7	MARCHE	Surveillant-éducateur		36	
270	7	MARCHE	Surveillant-éducateur		18	
271	7	VIRTON	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ESPAGNOL	120	
272	7	VIRTON	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ITALIEN	240	
273	7	VIRTON	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS ITALIEN	120	
274	8	DINANT	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ANGLAIS	240	
275	8	DINANT	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ALLEMAND	120	
276	8	DINANT	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ESPAGNOL	240	
277	8	DINANT	CT ARTS APPLIQUES	DI	48	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
278	8	DINANT	CTPP COUPE-COUTURE	DI	160	
279	8	DINANT	PP MENUISERIE	DI	220	
280	8	DINANT	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	240	OUI
281	8	DINANT	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	240	OUI
282	8	DINANT	CT SCIENCES COMMERCIALES	DS	88	
283	8	DINANT	CT DROIT	DS	40	
284	8	DINANT	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	80	OUI
285	8	DINANT	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	80	OUI
286	8	DINANT	CT BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	80	OUI
287	8	DINANT	CT INFORMATIQUE	DS SYSTEME-RESEAUX-COMMUNICATION	40	OUI
288	8	DINANT	CT INFORMATIQUE	DS SYSTEME-RESEAUX-COMMUNICATION	40	OUI
289	8	NAMUR_CADETS	PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	160	OUI
290	8	NAMUR_CADETS	PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	270	OUI
291	8	NAMUR_CADETS	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ANGLAIS	240	
292	8	NAMUR_CADETS	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ITALIEN	240	
293	8	NAMUR_CADETS	CT CARROSSERIE	DI	48	
294	8	NAMUR_CADETS	CT Soudage - constructions métalliques	DI SOUDURE	64	
295	8	NAMUR_CADETS	CT Tapissier - garnisseur	DI	48	
296	8	NAMUR_CADETS	CT ANTIQUITE/BROCANTE	DI	95	OUI
297	8	NAMUR_CADETS	CT ANTIQUITE/BROCANTE	DI	55	OUI
298	8	NAMUR_CADETS	PP CARROSSERIE	DI	336	
299	8	NAMUR_CADETS	PP Soudage - constructions métalliques	DI SOUDURE	240	
300	8	NAMUR_CADETS	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS ESPAGNOL	120	
301	8	NAMUR_CADETS	CT PHOTOGRAPHIE	DS	280	OUI
302	8	NAMUR_CADETS	CT PHOTOGRAPHIE	DS	240	OUI
303	8	NAMUR_CADETS	CT PHOTOGRAPHIE	DS	360	OUI
304	8	NAMUR_CADETS	CT ANTIQUITE/BROCANTE	DS	170	OUI
305	8	NAMUR_CADETS	CT ANTIQUITE/BROCANTE	DS	140	OUI
306	8	NAMUR_CADETS	CT SCIENCES COMMERCIALES	DS	80	
307	8	NAMUR_CADETS	CT DROIT	DS	40	
308	8	NAMUR_CEFOR	CT BOULANGERIE-PATISSERIE	DI	60	
309	8	NAMUR_CEFOR	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	100	
310	8	NAMUR_CEFOR	CT Oenologie	DS	210	
311	8	NAMUR_CEFOR	CT BOULANGERIE-PATISSERIE	DS	50	
312	8	NAMUR_CEFOR	CT SCIENCES COMMERCIALES	DS	88	
313	8	NAMUR_CEFOR	CT DROIT	DS	40	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction		Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
314	8	NAMUR_CEFOR	CT	BUREAUTIQUE	DS LOGICIELS D'APPLICATION	40	
315	8	NAMUR_CEFOR	PP	HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	40	
316	8	NAMUR_CEFOR	PP	HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	40	

FORME DE LA CANDIDATURE :

La demande sera rédigée sur le formulaire de demande de nomination à titre définitif reproduit à la dernière page du présent appel.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES :

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

**Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la Carrière des personnels
Monsieur Bernard GORET – Bureau 3^E306
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES.**

au plus tard le lundi 12 juin 2006 (la date de la poste faisant foi).

Les candidatures doivent être introduites par une lettre recommandée à la poste et dans la forme et le délai fixés par le présent appel.

- Dans l'hypothèse où le candidat n'a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2005-2006 que dans une seule fonction, il ne pourra postuler qu'un ou plusieurs emplois de cette fonction.

Chacun des emplois de cette fonction sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

- Dans l'hypothèse où le candidat a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2005-2006 dans plusieurs fonctions, il pourra postuler un ou plusieurs emplois dans chacune de ces fonctions.

Chacun des emplois (appartenant à l'une ou à l'autre des ces fonctions) sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'APPEL

Cadre I

Le membre du personnel est autorisé à limiter sa charge de nomination à une charge incomplète dont le volume sera un multiple de 20.

Dans cette hypothèse, il indiquera par exemple «**18/20**» (charge incomplète) ou «**16/20** » (charge incomplète) ou «**10/20** » (charge incomplète) dans l'espace réservé à cet effet.

Pour une limitation à 18/20 sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 720/800es ou à 900/1000es ou encore, par exemple, à 360/800es + 450/1000es

Pour une limitation à 16/20 sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 640/800es ou à 800/1000es ou encore, par exemple, à 480/800es + 200/1000es

Pour une limitation à 10/20 sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 400/800es ou à 500/1000es ou encore, par exemple, à 100/800es + 375/1000es

J'attire la particulière attention du membre du personnel qui bénéficierait déjà d'une nomination à titre définitif sur les dispositions de l'article 46 du décret de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui précisent : « le membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction principale à prestations complètes dans l'enseignement de promotion sociale perd le bénéfice d'une nomination antérieure à une fonction principale, à prestations complètes ou incomplètes.

Si le membre du personnel est nommé à titre définitif dans plusieurs fonctions, le nombre total de périodes attribuées dans ces différentes fonctions ne peut pas dépasser le nombre minimum de périodes requis fixé à l'article 9, alinéas 1er et 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française. »

Cadre II

Dans l'hypothèse où le candidat postule sa nomination dans plusieurs emplois, cette colonne permet de déterminer l'ordre de priorité de chacun des emplois qu'il sollicitera dans la colonne suivante.

Cadre III

Le candidat indiquera le numéro de l'emploi vacant sollicité.

Si le candidat sollicite sa nomination dans plusieurs emplois (il doit bien entendu être en mesure de les occuper tous), les heures vacantes que son classement lui permettrait d'obtenir lui seront attribuées pour l'ensemble des emplois sollicités.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'attribution du total des heures vacantes que son classement lui permet d'obtenir dépasserait une charge complète ou dépasserait la limitation de la charge sollicitée, les heures vacantes postulées seront attribuées d'abord dans le premier emploi sollicité ensuite dans le deuxième emploi sollicité et ainsi de suite selon l'ordre des emplois sollicités dans l'espace réservé à cet effet.

Le candidat a donc la possibilité de postuler des emplois (qu'il est nécessairement en mesure d'occuper) au sein d'établissements différents.

Cadre IV

Une candidature peut comporter une ou plusieurs fonctions.

Il s'agit bien entendu de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) le candidat a obtenu une désignation au cours de l'année scolaire 2005-2006 en qualité de temporaire protégé.

Cadre V

Aucun commentaire particulier.

